

**Destinataire :**

**Adhérent :** (*champ à fusionner*)

**N° fax adhérent :** (*champ à fusionner*)



# Uni*n*formation

*La lettre d'Information des adhérents d'Unifformation*

## SOMMAIRE

*n° 1 - du 21 juillet 1999*

### Actualité .....pages 2 et 3

- Signature d'une convention de partenariat Unifformation/ Ministère de la Jeunesse et des Sports
- USGERES : organisation de forums
- Mutuelles : entre solidarité et logique commerciale

### Quoi de neuf à Unif' ?.....pages 3 et 4

- Mise en œuvre de l'accord sur les 35 h
- Déclaration fiscale 2483 : vers un formulaire prérempli
- Commission « Congés individuels de formation » de mai 99
- Engagement de développement de la formation des foyers de jeunes travailleurs en Aquitaine et Limousin
- Unifformation Est change d'adresse

### 4 questions à Patrick Gèze.....page 5

Chargé de mission au GAP-UNETA (Groupement national des ateliers protégés – Union nationale des entreprises de travail adapté)

### La formation en actions.....page 6

- Observatoire des métiers du secteur sanitaire et social : premiers résultats de la deuxième enquête

### A voir, à savoir, à lire..... pages 6 et 7

- Nominations
- Documents
- Agenda
- Sur internet

### **Emetteur :**

Service Information/Communication

### **nb de pages : 7**

y compris celle-ci

*En cas de mauvaise réception merci de contacter le service Info/comm au 01 53 02 13 33*

*Merci de remettre ce document à son destinataire*

**Directeur de la publication :** Jean-Jacques Briouze  
**Rédacteur en chef :** Claire Bouchareissas  
**Conception-Réalisation :** Yveline Le Moign

**Rédaction :**  
 Dominique Benhaim - Claire Bouchareissas - Manuelle Darnat - Véronique Gault.

• **Signature d'une convention de partenariat Uniformation / Ministère de la Jeunesse et des Sports**

**U**niformation a signé le 19 mai 1999 une convention de partenariat avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports visant à faciliter le développement de la formation professionnelle de 9.000 jeunes aux métiers de l'animation et du sport.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du dispositif « nouveaux services, emplois jeunes » initié par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Les associations du secteur s'étant déjà particulièrement impliquées dans la mise en œuvre du dispositif, cet accord a pour

objectif de formaliser un engagement commun au Ministère de la Jeunesse et des Sports et à Uniformation de professionnalisation et de pérennisation des emplois jeunes.

Il a pour ambition de permettre à 9.000 jeunes d'entrer en formation sur 3 ans, notamment grâce au financement, par Uniformation, des bilans de positionnement professionnel et des parcours de formation qui seront conclus dans le cadre de cet accord. De son côté, le Ministère de la Jeunesse et des Sports prendra en charge, avec Uniformation, une partie du coût des actions de formation. Les

contributions des collectivités territoriales seront prises en considération et l'utilisation des crédits du Fonds social européen (FSE) recherchée. La mise en œuvre de ce partenariat, conclu pour 3 ans, interviendra par conventions régionales entre les directions régionales et départementales de la Jeunesse et des Sports et les délégations régionales d'Uniformation. ■

*Claire Bouchareissas*

• **USGERES : organisation de forums**

**L'**Union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'Économie sociale – **USGERES** - est un regroupement multiprofessionnel d'employeurs, issus des trois secteurs de l'Économie sociale : **mutuelles, coopératives et associations.**

Elle est animée par un Bureau composé de :

- Gérard Deschryver (UNIOPSS), Président,
- André Arnaudy (FNMF), Vice Président,
- Henri Borentin (SNOGAEC), Secrétaire Général,
- Michel Porta (CGSCOP), Trésorier.

La concertation préconisée par Madame Nicole Péry, dans le cadre du Livre blanc, est une opportunité de se faire entendre collectivement.

Dans cette perspective, l'USGERES organise 5 forums interrégionaux qui se dérouleront de novembre 1999 à janvier 2000, à Nantes, Lyon, Toulouse, Lille et Paris.

Le forum, conçu autour d'interventions de personnalités extérieures et de dialogues avec les participants, sera un lieu d'échange et de confrontation d'idées et d'expériences entre toutes les parties concernées : employeurs, instances décentralisées et acteurs régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle.

A cette occasion, l'USGERES présentera ses prises de position et propositions sur la réforme de la formation professionnelle.

Faisant suite à cette série de rencontres, une convention nationale est prévue à Paris pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2000 qui aura pour objectif de rendre publiques les propositions de l'Usgeres enrichies des suggestions recueillies en régions. ■

*(Renseignements : 01 43 41 71 72).*

## Actualité (suite)

### • Mutuelles : entre solidarité et logique commerciale

**L**e rapport Rocard sur la transposition inéluctable des directives européennes aux mutuelles devrait permettre de concilier la spécificité mutualiste et la logique commerciale des assurances défendue par Bruxelles.

Les mutuelles françaises devront bientôt se mettre à l'heure de Bruxelles. Un projet de loi sur la transposition des directives européennes aux mutuelles sera présenté fin 99 par le gouvernement. Il devrait concilier liberté de concurrence et principes mutualistes.

La France est actuellement poursuivie par la Commission européenne devant la Cour de justice européenne pour avoir trop tardé à se conformer aux directives sur la liberté des prestations d'assurances. Aussi, la transposition est-elle devenue « une obligation qui ne peut plus être retardée », a estimé Michel Rocard dans un rapport remis au Premier ministre le 27 mai dernier.

La question était restée en suspens depuis près de six ans, tant il est difficile d'accorder la logique commerciale des assurances et l'esprit de solidarité des mutuelles. « A l'issue des contacts qu'il a déjà eus tant avec la Commission européenne qu'avec les responsables du mouvement mutualiste,

Michel Rocard considère que cette transposition peut être réalisée sans remise en cause fondamentale des principes mutualistes », a indiqué Maignon dans un communiqué.

Des concessions seront néanmoins nécessaires. Les mutuelles devront sans doute « se séparer de certaines œuvres » sanitaires et sociales. Par ailleurs, la réassurance auprès d'une autre mutuelle, « contraire à la concurrence », selon M. Rocard, ne pourra pas être maintenue. Et si le rachat d'un portefeuille d'assurances d'une mutuelle par une société d'assurances ne peut être interdit, le sénateur des Yvelines a suggéré que les organismes puissent « s'auto-obliger à prendre des précautions particulières » pour « éviter que l'engagement viager disparaisse en cas de rachat par une compagnie privée. De son côté, la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) a estimé que cet accord « constitue la bonne base sur laquelle le gouvernement peut désormais s'appuyer pour négocier avec le mouvement mutualiste une transposition adaptée des directives européennes ». ■

*Dominique Benhaim*

## Quoi de neuf à Unif' ?

### • Mise en œuvre de l'accord sur les 35 heures

**U**niformation a signé, le 21 décembre 1998, avec les syndicats CFE-CGC, CGT et CGT-FO un accord « Aubry » offensif pour anticiper le passage aux 35 heures. Il a obtenu la convention d'aide de l'Etat le 28 mai 1999.

Le préambule de l'accord précise que les signataires saisissent « l'opportunité de la réduction du temps de travail » pour « faire progresser Uniformation », en réorganisant le travail, en développant la polyvalence et le dialogue social dans l'entreprise aux fins

« d'améliorer la qualité du service rendu à l'adhérent ». Aussi, les embauches interviendront-elles, en priorité, dans les services de proximité à l'adhérent, en régions.

La réduction du temps de travail - annualisée - concerne tout le personnel.

Uniformation emploie actuellement 103 personnes. La diminution du temps de travail fixée à 10% ramène l'horaire hebdomadaire de 38,75h à 34,87h sans diminution de salaire et permet 12 embauches, portant l'effectif à 114 per-

sonnes, en équivalent temps plein. Cette réduction correspond à 23 jours supplémentaires de repos par an. En contrepartie, les salariés acceptent une perte des avantages acquis évaluée, globalement, pour l'entreprise, à 4,5% de la masse salariale brute et un blocage des salaires jusqu'en juin 2001. L'accord est entré en application le 1<sup>er</sup> mai 1999. ■

*Claire Bouchareissas*

# Quoi de neuf à Unif' ? (suite)

## ▪ Déclaration fiscale 2483 : vers un formulaire prérempli

Afin de permettre à ses adhérents de procéder à la déclaration fiscale annuelle de leur participation au développement de la formation professionnelle dans les meilleures conditions, Uniformation généralise un service, déjà opérationnel dans quelques régions, à l'ensemble des adhérents versant au moins la moitié de leur contribution

légale au Plan de formation à Uniformation.

Ce service consiste à leur adresser un document comportant tous les éléments dont Uniformation dispose aujourd'hui, concernant chaque entité, nécessaires à l'établissement de cette déclaration « 2483 ».

Dès l'an prochain, un service supplémentaire pourra être offert aux adhérents ayant

versé la totalité de leur contribution à Uniformation : ils recevront le formulaire fiscal 2483 déjà prérempli par Uniformation. ■

## • Commission « Congés individuels de formation » de mai 99

La séance de mai 99 a examiné les dossiers parvenus à Uniformation entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 28 février 1999.

Au total, 1.500 dossiers ont été présentés :

- 900 ont été refusés,
- 600 ont été acceptés.

**Les décisions sont consultables par minitel, sur le 36 16 Unif, depuis le 31 mai 1999.**



Les réponses d'Uniformation intervenant, par courrier, dans la quinzaine suivant cette date.

## • Engagement de développement de la formation des foyers de jeunes travailleurs en Aquitaine et Limousin

Lancement le 7 mai dernier d'une promotion de 12 stagiaires (9 en région Aquitaine et 3 en Limousin) pour suivre le Certificat de qualification professionnel de « Veilleurs de nuit ».

Le formateur retenu par la Commission paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) est la DAFCO Aquitaine.

Ce dispositif comprend :

- une validation des acquis antérieurs, par rapport au référentiel du Certificat de qualification professionnel (CQP),
- éventuellement, une validation des acquis professionnels pour un des deux CAP constitutifs du CQP,
- une formation individualisée et à distance,
- la formation des tuteurs,
- des regroupements.

## • Uniformation Est change d'adresse

Uniformation Est change d'adresse à Dijon.

Ses nouvelles coordonnées, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999, sont :

Uniformation Est  
3 F, rue Ernest Lory - « Les Roches d'or »  
21000 Dijon

☎ 03.80.66.36.34 – fax : 03.80.65.12.22

(inchangés)



Vos interlocuteurs régionaux pour l'Alsace, la Bourgogne, la Franche-Comté et la Lorraine :

- *Délégué Interrégional, Conseil en Formation* : Brice COCSET
- *Suivi administratif et financier* : Michèle DOMINIQUE, Delphine LARTIGUE.

## Patrick Gèze

chargé de mission au Gap-Uneta (Groupement national des ateliers protégés – Union nationale des entreprises de travail adapté).

Un accord cadre pour la formation, en atelier protégé/entreprise de travail adapté, du personnel handicapé et valide a été conclu le 14 juin dernier pour permettre à ces structures de s'adapter aux exigences du marché actuel. Ce programme, en partie financé par le Fonds social européen, engage la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), le Gap-Uneta et quatre Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) dont Uniinformation. Patrick Gèze estime que ce programme est nécessaire pour « maintenir des emplois » dans ce secteur.

**Uni-Information :** *Quels impératifs socio-économiques ont dicté l'accord cadre sur la formation en atelier protégé (AP) entreprise de travail adapté (ETA) ?*

**Patrick Gèze** – « Avec cet accord, nous voulons au minimum maintenir des emplois et si possible les développer. Les personnes orientées par la Commission technique d'orientation et d'éducation professionnelle (Cotorep) vers ces organismes ont, en général, bénéficié de peu de formation.

On retrouve dans les ateliers protégés de nombreux métiers tant du secteur secondaire que tertiaire. Ils sont pourtant confrontés à la concurrence des entreprises classiques : 95% de leurs ressources proviennent de leurs clients.

Beaucoup d'AP/ETA, en situation de sous-traitance, ont d'énormes efforts à faire en matière de formation si demain ils veulent toujours être présents sur le marché ».

**Uni-I :** *Quels types de formation doivent être envisagés ?*

**P.G.** – « L'ensemble des formations doit s'articuler autour de trois axes : les savoirs de base, l'apprentissage technologique et les formations liées à l'organisation de l'entreprise. Très concrètement, il est difficile pour une personne qui ne sait pas lire, de suivre des procédures écrites comme, par exemple, dans le cadre des démarches qualité. Le développement de ces connaissances de base peut concerner 30 à 40% des salariés handicapés. Bien que la formation technique représente le volet le plus important de cet accord, il ne faut pas pour autant oublier les formations liées à l'organisation de l'entreprise, et notamment, les fonctions d'encadrement et de tutorat. Souvent les cadres d'atelier viennent d'entreprises classiques, il leur faut apprendre à transférer des compétences à des personnes intellectuellement déficientes. »

**Uni-I :** *Dans certaines régions, des chargés de mission FSE ou de la Direction régionale du travail et de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) ont laissé savoir qu'ils entendaient réserver les formations aux seuls handicapés. Cette position est-elle fidèle à l'esprit de l'accord ?*

**P.G.** – « Certainement pas. Je suis d'ailleurs fort surpris d'entendre cette sorte de raisonnement dans la bouche de personnes qui connaissent pourtant les besoins des AP. Il est inutile dans une entreprise de former une partie du personnel si on ne forme pas celui qui est le nœud du transfert de compétences. Si on veut véritablement faire évoluer le niveau global des salariés handicapés, c'est une condition *sine qua non* de passer par le développement de la formation de l'encadrement et des professions intermédiaires. Ce principe est d'ailleurs écrit noir sur blanc dans l'accord cadre. »

### **AP/ETA : DES UNITES DE PRODUCTION PRESQUE COMME LES AUTRES**

*Les entreprises de travail adapté (nouvelle appellation des ateliers protégés) ont vu le jour il y a une quarantaine d'années. Ce Secteur compte près de 18.000 salariés dont 16.000 handicapés. Lieux d'insertion, ils permettent à des personnes handicapées productives, de trouver une place dans la société par la pratique d'un travail salarié adapté.*

*La loi du 15 juin 1975 est sans ambiguïté lorsqu'elle spécifie que « l'atelier protégé est une unité de production à part entière qui offre à des travailleurs handicapés les conditions particulières de travail nécessaires à l'exercice de leur profession. »*

*D'ailleurs « la production de l'atelier protégé s'intègre dans l'économie normale de marché ». Même si la grande majorité des ETA/AP ont été créés sous forme d'associations, ils vivent, comme toute autre entreprise, des commandes de leurs clients et sont soumis au Code du Travail et aux Conventions collectives. On est loin des Centres d'aide par le travail (CAT) qui, eux, apportent un accompagnement médico-social et une activité à des personnes atteintes de handicaps importants. Avec une capacité de production inférieure au tiers de la normale, ils ne peuvent pas répondre aux exigences du marché et tirent leurs ressources de fonds publics.*

*AP/ETA ou CAT ? La décision revient à la Cotorep qui oriente les candidats à l'emploi selon le degré de leur handicap et leur niveau de formation.*

**Uni-I :** *L'ensemble des partenaires ont maintenant adhéré à l'accord cadre. Quand peut-on espérer voir aboutir les premiers dossiers ?*

**PG** – « Lors de l'élaboration de l'accord cadre, la remise des dossiers avait été fixée à une date butoir : le 30 juin 1999. Pour diverses raisons techniques et un retard dans la signature de l'accord avec certains partenaires, elle n'a pas été respectée. C'était prévisible, la question avait d'ailleurs été soulevée dès le départ. D'autant qu'il n'y a pas deux régions qui aient le même mode de fonctionnement. Or le projet a été monté au niveau national à la Délégation générale à l'emploi. De plus, juin a été une période chargée pour les employeurs plus préoccupés par la mise en place des 35 heures que par les plans de formation. Certains, fixés sur cette date

de 30 juin, ont donc renoncé à déposer leurs dossiers.

**Du côté du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, on explique maintenant que cette date, quoiqu'on puisse dire dans les DRTEFP, n'est pas fatidique. Il faut malgré tout déposer les dossiers, ils seront pris en compte.**

En moyenne les formations débuteront en novembre. Mais selon l'accord cadre, je le rappelle, les formations peuvent débuter avant l'accord des commissions. Les actions engagées à partir du 15 février de cette année peuvent entrer dans le cadre du processus si elles en respectent les conditions. Dans quelques AP des formations ont donc déjà débuté. » ■

*Propos recueillis par Dominique Benhaim.*

# La formation en actions

## • Observatoire des métiers du secteur sanitaire et social : premiers résultats de la deuxième enquête

**E**n 1996, une première enquête menée auprès de 2.500 établissements a permis d'alimenter l'Observatoire des métiers du secteur sanitaire, médico-social et social mis en place par la Commission paritaire nationale de l'emploi.

Sous l'impulsion de la CPNE, cette enquête s'est poursuivie entre octobre 1998 et mars 1999 afin de mesurer l'évolution des métiers du secteur. C'était aussi pour la section sanitaire et sociale d'Uniformation l'opportunité d'ajuster ses réponses aux besoins en formation des adhérents. Le questionnaire 1998 permettait, entre autres, de répondre aux souhaits d'approfondissement de certains points dont le besoin s'était manifesté lors des résultats 1997 :

- Le repérage des « faisant fonction »,
- La mesure des besoins de certification du personnel,
- L'identification des emplois en émergence,
- Le recensement des besoins en formation liés aux démarches d'accréditation et aux projets d'établissement.

Les résultats de cette deuxième enquête sont connus des services d'Uniformation depuis le 1<sup>er</sup> juin 1999.

Elle a porté sur 1.428 établissements\* (ayant répondu, sur 2.897 interrogés), représentant 68.322 personnes physiques, répartis comme suit :

- 1.063 établissements du secteur sanitaire et social, soit 43.725 personnes physiques,
- 365 établissements du secteur de l'aide à domicile – dont 27 fédérations ADMR, soit, 24.597 personnes physiques.

Les résultats de l'enquête présentent 3 grandes parties :

1. Signalétique des établissements, répartition géographique et structure des effectifs,
2. Structure des emplois par domaine professionnel,
3. Les besoins en formation.

Ils vont permettre, dans un premier temps, de comparer l'offre de formation actuelle aux besoins en formation exprimés par les établissements et, dans les mois qui viennent, de servir de base au Contrat d'études prospectives de la branche médico-sociale et sociale (l'Offre de soins et l'Aide à domicile disposant déjà de leur propre CEP), qui doit faire l'objet, début octobre, de la signature d'une convention entre OPCA concernés, Etat et CPNE.

Une synthèse des résultats quantitatifs et qualitatifs sera adressée, en priorité, à tous ceux qui ont bien voulu participer à ce chantier.

Dans un second temps, les grandes tendances et les orientations, en termes d'analyse et de pistes de travail, seront rendues publiques. ■

*Manuelle Darnat*

*\*Une distinction a été systématiquement opérée entre les établissements relevant du secteur sanitaire et social et ceux relevant de l'aide à domicile.*

## A voir, à savoir, à lire

### NOMINATIONS

**Christian RAOUL-DUVAL**, auparavant secrétaire général du CA de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), est promu chargé de mission, responsable de la réforme de la formation professionnelle.

**Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT**, ancien conseiller social de Michel Rocard à Matignon, a été nommée présidente de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion et déléguée du gouvernement français au Conseil d'administration du BIT (Bureau international du travail).

**Jean GERMAIN**, Président du Conseil de surveillance de l'IMA (Inter Mutuelles Assistance) préside Euro Mutuelles Partenariat, nouvelle structure associative qui regroupe 14 partenaires européens de l'Économie sociale.

**André ARNAUDY**, a été élu président de l'Union des groupements des employeurs mutualistes (UGEM) qui va négocier la convention collective nationale de la Mutualité.

**DOCUMENTS** 

**"Europe, mode d'emploi" :**  
numéro spécial d'Espace social  
européen de mai 99.

**"Formations ouvertes et  
à distance" :** pratiques et  
expériences" : dossier d'Actualité  
de la formation permanente  
n°157 de novembre/décembre 98.

**"Formation continue :  
un espoir de réforme" :**  
cahier spécial d'Entreprise et  
carrières, supplément du n°479  
du 27/4 au 3/5/99.

**AGENDA** 

**Les 30 août et 1<sup>er</sup> septembre 1999 :**  
« Le défi coopératif du prochain millénaire »  
congrès coopératif mondial de l'Alliance  
Coopérative Internationale (Québec).  
**☎ 00.41.22.929.88.88** (Genève).

**Les 7, 8 et 9 septembre 1999 :**  
6<sup>ème</sup> Université d'été de la formation  
professionnelle continue à Artigues-près-Bordeaux,  
organisée par la Maison de la promotion sociale.  
Thème : « L'avenir de la formation  
professionnelle ». Conférences et ateliers, avec la  
participation annoncée de Nicole PERY, la matinée  
du premier jour. Uninformation est partenaire de  
cette manifestation et peut ainsi faire bénéficier ses  
adhérents de tarifs d'inscription préférentiels.  
**Renseignements :** Maison de la promotion sociale  
**☎ 05.56.77.33.33**

**Les 16 et 17 septembre 1999 :**  
« Les exclus à la croisée des droits des personnes  
et pratiques d'insertion », journées d'études  
nationales de la Fnars – Fédération nationale des  
association d'accueil et de réadaptation sociale  
(Centre des Congrès – Brest).  
**☎ 01.45.23.39.09**

**Le 7 octobre 1999 :**  
Colloque organisé par la Fédération de la formation  
professionnelle sur le thème : « Temps de travail,  
temps de formation » (Paris).  
**☎ 01.44.30.49.14**

**Les 7 et 8 octobre 1999 :**  
« Les travailleurs sociaux doivent-ils être des  
militants ? » forum organisé par le magazine *Lien  
social* (Toulouse).  
**☎ 05.62.73.34.40.**

**Le 11 octobre 1999 :**  
« Les rendez-vous de l'Europe sociale. Les fonds  
structurels : 2000-2006 : orientations du FSE »  
soirée-débat organisée par l'Etsup (Paris).  
**☎ 01.44.16.81.81.**

**Du 13 au 15 octobre 1999 :**  
Congrès de l'Unassad – Union nationale des  
associations de soins et services à domicile  
(Toulouse).  
**☎ 01.49.23.82.52**

**SUR INTERNET** 

**HORIZON LOCAL :**  
**www.globenet.org/horizon  
-local**  
Ce site est une vaste base  
documentaire sur les thèmes  
du développement local, de  
l'économie solidaire et du  
développement durable. Il  
entend mettre en valeur les  
initiatives d'associations,  
d'entreprises ou de collectivités  
locales, afin d'améliorer les  
pratiques des acteurs sociaux.  
On y trouve, entre autres, le  
texte intégral d'articles ou  
d'essais sur l'Économie sociale,  
en France ou à l'étranger.

**CEDEFOP :**  
**www.trainingvillage.gr**  
Autrement appelé le "village  
électronique de la formation".  
Premier site interactif européen  
dans le domaine de la  
formation à destination de tous  
les professionnels de la FPC.  
On y trouve l'actualité, une  
bibliothèque, un centre de  
conférence, un "café"  
d'échanges en direct. (existe  
en 3 langues : français,  
anglais, allemand).

**GENERATION  
FORMATION :**  
**www.generation-  
formation.fr**  
L'actualité de la formation  
(agenda, textes officiels,  
salons,...), les adresses utiles  
(où s'informer, où se former).

